

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 32

Autorisation donnée au Directeur pour signature du marché « Etude prospective sur le développement de l'agriculture dans le futur PN »

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est
(37 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu Marion DELFORGE, chargée de mission au GIP, présenter les objectifs de l'étude, les conditions d'élaboration du cahier des charges en coopération avec les services de l'Etat et des membres du Conseil scientifique du GIP, les conditions de mise en concurrence et l'analyse des offres conduite avec ces mêmes experts.

Au vu de la présentation faite en séance de l'analyse des offres et de la proposition de retenir le candidat le mieux disant soit le cabinet BLEZAT pour un montant de 71 370 € TTC.

Délibère :

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Directeur à signer le marché « Etude prospective sur le développement de l'agriculture dans le futur PN » avec le cabinet BLEZAT pour un montant de 71 370 € TTC.

Le 07/06/2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT

Le Commissaire du Gouvernement

0 3 JUIL. 2018